



# SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

ID : 082-258200575-20171027-DCS20171027\_20-DE

## RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept octobre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Paul d'Espis, sous la présidence de Robert DESCAZEUX, son Président.

### Délégués votants présents :

ALBEFEUILLE LAGARDE	Mme CHIKHI	ALBIAS	M. ROUCHY
ASQUES	M. FALGAYRAS	AUTERIVE	Mme DELPONT
AUVILLAR	M. COMPAGNAT	BARRY-D'ISLEMADE	M. PORTAL
BEAUMONT DE LOMAGNE	M. SEIGNERON	BELBEZE EN LOMAGNE	M. LANE
BELVEZE	M. OLIVIER	BIOULE	M. RICARD
BOUDOU	M. TRONCO	BOURRET	M. DUSSAUX
BRASSAC	M. JALARET	BRESSOLS	M. IBRES
BRUNIQUEL	M. TSCHOCKE	CAMPAS	M. ASTOUL
CANALS	M. PURCHA	CASTANET	M. ROUX
CASTELFERRUS	M. DUPUY	CASTELSAGRAT	M. DONZELLI
CASTELSARRASIN	M. BENECH	CAUMONT	M. COSTES
CAYRIECH	M. DONNADIEU	CAZES MONDENARD	Mme DESHURAUD
CORBARIEU	M. GAYRAL	CORDES TOLOSANNES	M. CITRON
COUTURES	M. GARRIGUES	CUMONT	M. FAURE
DUNES	M. MORELLINI	DURFORT LACAPELETTE	M. PUIGVERT
ESCATALENS	M. BAZIN	ESCAZEUX	M. DUILHE
ESPAAIS	M. MOLLE	ESPARSAC	M. GUIRBAL
ESPINAS	M. FERAL	FABAS	M. POZZA
FAUROUX	M. VIELLEVIGNE	FENEYROLS	M. JALBAUD
GARGANVILLAR	M. DESCAZEUX	GASQUES	M. LETOURMY
GIMAT	M. DIANA	GINALS	M. CADILHAC
GLATENS	M. RENARD	GOAS	M. BAQUE
GOLFECH	M. WALASZEK	GOUDOURVILLE	M. BOUYAT
GRAMONT	M. SERRES	GRISOLLES	M. MARTY
LABARTHE	M. NOUGAYREDE	LABASTIDE DE PENNE	M. PRADAL
LABASTIDE DU TEMPLE	M. SPIGA	LABASTIDE SAINT-PIERRE	M. OLIVIER
LACHAPELLE	M. CAVIN	LACOUR-DE-VISA	M. LAVERGNE
LACOURT SAINT PIERRE	Mme PIZZINI	LAMAGISTERE	M. DOUSSON
LAMOTHE-CAPDEVILLE	M. GABACH	LAPENCHE	M. VAN GYSEL
LA SALVETAT BELMONTET	M. PEZOUS	LAUZERTE	M. PIERASCO
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	M. BRIOIS	LAVIT DE LOMAGNE	M. CONSTANTIN
LEOJAC	M. QUATRE	LE PIN	M. JEAN
LES BARTHES	M. MAGNAC	L'HONOR DE COS	M. ROBERT
MALAUSE	M. VILLA	MARIGNAC	M. RINALDI
MARSAC	M. BECBEC	MAS-GRENIER	M. LONGAGNE
MEAUZAC	M. SALITOT	MERLES	M. HOZJAN
MIRABEL	Mme LINSTRISEUR	MIRAMONT-DE-QUERCY	M. THUERY
MOLIERES	M. NOYER	MONBEQUI	M. VILLEMUR
MONCLAR DE QUERCY	M. EMBOULAS	MONTAIGU DE QUERCY	M. LAVABRE
MONTAIN	M. DELLUC	MONTALZAT	M. CRABIE
MONTASTRUC	M. MALMON	MONTAUBAN	Mme BERLY
MONTBETON	M. WEILL	MONTECH	M. BELY
MONTEILS	M. MASSALOUP	MONTESQUIEU	Mme FEAU
MONTFERMIER	M. LANDOU	MONTJOI	M. BRUEL
MONTRICOUX	M. BOUISSET	MOUILLAC	M. ROMANO
NEGREPELISSE	M. RICARD	PERVILLE	M. VIGROUX
PIQUECOS	Mme CASTAGNE	POMMEVIC	M. DELACHOUX
POMPIGNAN	M. RIBES	PUYCORNET	Mme PUJOL
PUYLAROCHE	M. BELON	REALVILLE	M. MOURGUES
REYNIES	M. DABOUST	ROUECOR	M. VILLENEUVE
SAUVETERRE	M. BELVEZE	SAVENES	M. DE TARRAGON
SEPTFONDS	M. TABARLY	SERIGNANC	M. GIAVARINI
SISTELS	M. QUARGENTAN	ST-AMANS-DU-PECH	M. MERLY
ST-ANONIN NOBLE VAL	Mme MILLE	ST-CIRICE	M. TRAMUZZI
ST-CIRQ	M. BAILLS	ST-CLAIR	M. VERBRUGGE
ST-GEORGES	M. PAGES	ST-JEAN DU BOUZET	M. TASSIAUX
ST-LOUP	Mme CRESSON	ST-MICHEL	Mme TREUILHE
ST-NAUPHARY	M. LACAM	ST-NAZAIRE DE VALENTANE	M. BARRA
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	M. BOYE	ST-PAUL D'ESPIS	M. MALLEVIALLE
ST-PORQUIER	M. PREVEDELLO	ST-PROJET	M. ESTRISPEAU
ST-VINCENT D'AUTEJAC	M. GRILLAT	TOUFFAILLES	M. BARREAU
TREJOULS	M. ALBUGUES	VAISSAC	M. DELMAS
VALEILLES	M. CREHEN	VALENCE D'AGEN	M. GROUSSOU
VAREN	M. CANTALOUBE	VERFEIL SUR SEYE	M. BAYLAC
VILLEMADE	M. LABRUYERE		

**Délégués excusés :**

ANGEVILLE  
BALIGNAC  
BESSENS  
BOURG DE VISA  
CAUSSADE  
CAZALS  
DONZAC  
FAUDOAS  
GARIES  
LABOURGADE  
LAFITTE  
LAGUEPIE  
LARRAZET  
LE CAUSE  
LOZE  
MAUBEC  
MOISSAC  
MONTBARLA  
MONTPEZAT DE QUERCY  
ORGUEIL  
POUPAS  
PUYGAILLARD DE QUERCY  
ST-AIGNAN  
ST-BEAUZEIL  
ST-SARDOS  
STE-JULIETTE  
VAZERAC  
VERLHAC TESCOU  
VILLEBRUMIER

M. LABORIE  
M. DUPONT  
M. GIMBREDE  
M. MEYER  
M. DUJOLS  
M. MONTANE  
M. SOPETTI  
M. DUPONT  
M. TONIN  
M. SAMAIN  
M. MASSON  
M. SEMPER  
Mme SOBOL  
M. COUREAU  
M. FAUCON  
M. DAYREM  
M. TAMIETTI  
M. CHERON  
M. CABOS  
M. PUJOL  
M. KENDALL  
M. GARY  
M. CHIARAMELLO  
M. POST  
M. FENIE  
M. GIBERT  
M. VEYRAC  
Mme EMPTAZ  
M. GARROS

AUTY  
BARDIGUES  
BOUILLAC  
CASTERA BOUZET  
CAYLUS  
COMBEROUGER  
FAJOLLES  
FINHAN  
GENEBRIERES  
GENSAC  
LACAPPELLE-LIVRON  
LAFRANCAISE  
LAMOTHE CUMONT  
LAVAURETTE  
LIZAC  
MANSONVILLE  
MAUMUSSON  
MONTAGUDET  
MONTGAILLARD  
NOHIC  
PARISOT  
PUYGAILLARD DE LOMAGNE  
PUYLAGARDE  
ST-AMANS DE PELLAGAL  
ST ETIENNE DE TULMONT  
ST-VINCENT LESPINASSE  
VARENNES  
VERDUN SUR GARONNE

M. CRAIS  
M. DUPOND  
M. MATILDE  
M. WATTEL  
M. SERVIERES  
M. ANTONIOLLI  
M. MIRAMONT  
M. DUBEROS  
M. ESCALETTE  
Mme FABAROL  
M. FRAYSSE  
M. SEGONNE  
M. THAU  
M. PASSE DAT  
M. GARGUY  
M. BERTHET  
M. FAUX  
M. BENOIS  
M. SALOMON  
M. SAVIGNAC  
M. CHEVALERIAS  
M. BREIL  
M. GILLES  
M. AURIENTIS  
M. AUFRERE  
Mme GARRIC  
M. SUZZONI  
M. TUYERES

**Pouvoirs à :** M. LONGAGNE (MAS GRENIER) pour M. PECH (AUCAMVILLE)  
M. DE TARRAGON (SAVENES) pour M. REY (BEAUPUY)  
M. LAVABRE (MONTAIGU DE QUERCY) pour M. MONTAGNAC (BOULOC EN QUERCY)  
Mme PURCHA (CANALS) pour M. DEVAY (DIEUPENTALE)  
M. DESCAZEUX (GARGANVILLAR) pour M. OLLINO (CASTELMAYRAN)  
Mme LINSTRISEUR (MIRABEL) pour Mme DAMAGGIO (CAYRAC)  
Mme PIZZINI (LACOURT ST-PIERRE) pour M. GRADIT (MONTBARTIER)  
M. LACAM (ST-NAUPHARY) pour M. DELLAC (ST-ARROUMEX)  
M. RINALDI (MARIGNAC) pour M. COUDERC (VIGUERON)

**Membres en exercice : 195**

**Membres présents : 129**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

**Représentés par pouvoir : 9**

**Assistaient également à la séance :**

Mme MAURIEGES, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil Départemental  
M. HENRIOT, Conseiller Départemental  
Monsieur DEJEAN, Maire de Saint-Paul d'Espis  
M. VIRY, Directeur Territorial des services d'ENEDIS  
M. BLOND, Directeur Territorial GRDF  
Mme ALBOUY-DAVID, Directeur de développement EDF et M. DOR, Référent concession  
M. JANIN, Directeur d'ORANGE  
M. COYAUD, Directeur Général de Tarn-et-Garonne Numérique  
M. PARACUELLOS, Correspondant ORANGE des réseaux des collectivités locales  
M. GAILLARD, Payeur départemental  
Mme TOURNEBISE, Conseil Départemental  
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,  
et l'ensemble des personnels techniques et administratifs du SDE 82

## CONTRAT DE CONCESSION

### MOTION

Le Président informe les membres du Comité syndical que les négociations au niveau national sur le renouvellement des concessions, sont en cours mais compte-tenu de l'avancement des discussions, le nouveau modèle national de contrat de concession de distribution et de fourniture, au tarif réglementé de vente d'énergie électrique, n'a toujours pas été signé au 12 octobre 2017. Le Président indique que, compte tenu de ce contexte et du fait que certains contrats de concession arrivent à leur terme très prochainement, le Conseil d'administration de la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a décidé de soutenir l'ensemble des demandes de prolongation qui sera formulé par les Autorités Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) pour les contrats de concession qui se termineront en 2017-2018. Il est en effet essentiel pour chacune de ces autorités concédantes de disposer d'un temps suffisant pour entreprendre, dans de bonnes conditions, les négociations de renouvellement de leur concession. Aussi, il paraît indispensable de prolonger les contrats de concession concernés jusqu'au 31 décembre 2018 au minimum.

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que pour le Tarn-et-Garonne dont le cahier des charges de concession arrive à son terme le 13 juillet 2018, il y a lieu d'envisager une prolongation du contrat actuel. Il propose en conséquence de l'autoriser à demander à Enedis un avenant de prolongation de ce contrat jusqu'au 31 décembre 2018 au minimum et à engager toutes les démarches nécessaires à la passation de cet avenant. Dans ce cadre, le Président soumet la motion, jointe en annexe, à l'approbation des membres du Comité syndical.

### DÉCISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'autoriser le Président à demander à Enedis un avenant de prolongation du contrat de concession de distribution et de fourniture en Tarif Réglementé de Vente d'énergie électrique, à engager toutes les démarches nécessaires à la passation de cet avenant et approuvent par conséquent la motion correspondante, jointe en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Robert DESCAZEUX



Envoyé en préfecture le 20/11/2017

Reçu en préfecture le 20/11/2017

Affiché le 20/11/2017

ID : 082-258200575-20171027-DCS20171027\_20-DE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE**  
**Assemblée générale du 27 octobre 2017**

## MOTION

### **Demande de signature d'avenants de prolongation des contrats de concession de distribution et de fourniture au TRV d'énergie électrique**

*Le Comité du Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne,  
en tant qu'Assemblée délibérante de l'autorité organisatrice et concédante du service public  
de la distribution et de la fourniture d'électricité aux tarifs régulés,*

Considérant qu'à ce jour, l'accord-cadre national relatif au nouveau modèle de contrat de concession de distribution et de fourniture au TRV d'énergie électrique n'a toujours pas été signé,

Considérant que, même si cette signature intervient avant la fin de l'année 2017, notamment dans le format d'un accord quadripartite FNCCR, France Urbaine, EDF, Enedis, les autorités concédantes dont les contrats de concession viennent à leur terme en 2017 ou en 2018 ne disposeront plus du temps suffisant pour entreprendre dans de bonnes conditions, avant ce terme, la négociation du renouvellement de leur concession sur la base du nouveau modèle national ainsi adopté,

Considérant qu'il est indispensable de créer les conditions permettant la mise en œuvre de ce nouveau modèle de contrat sur l'ensemble des concessions, y compris celles dont la date de renouvellement est la plus proche,

Considérant la motion du Conseil d'administration de la FNCCR, en date du 12 octobre 2017, portant soutien aux demandes d'avenants de prolongation formulées par les autorités concédantes dont les contrats de concession arriveront à leur terme en 2017 ou 2018, et ce jusqu'au 31 décembre 2018 au minimum,

Considérant que le Cahier des Charges de Concession, pour le Tarn-et-Garonne, arrive à échéance le 13 juillet 2018, il paraît indispensable de prolonger ce contrat jusqu'au 31 décembre 2018 au minimum,

Les membres du Comité Syndical, eu égard à l'avancée des discussions nationales et locales décident de demander à Enedis un avenant de prolongation avant l'échéance du contrat actuel, et autorisent le Président à engager les demandes nécessaires à la passation de cet avenant.

Délibéré par le Comité syndical du SDE 82, le 27 octobre 2017